

Paris, le 2 juillet 2008

Publication de la position AMF concernant l'admission à la négociation des obligations islamiques (sukuk) sur un marché réglementé français

L'expansion du marché de la finance islamique depuis quelques années a conduit certains émetteurs à demander la cotation d'obligations de type *sukuk* sur la place de Paris. L'AMF a en conséquence demandé à Dominique Hoenn, membre du Collège, de diriger un groupe de travail, composé de professionnels de la Place, afin d'examiner les caractéristiques spécifiques de ces titres à la lumière de la directive Prospectus, et permettre aux acteurs du marché d'avoir une vue précise des conditions juridiques et de transparence dans lesquelles ces obligations pourront être admises à la cotation en France.

[La position AMF](#) est téléchargeable sur le site de l'AMF : www.amf-france.org rubrique > Textes de référence > Accès par type de textes > Positions AMF.

La position AMF, en version arabe, est téléchargeable en cliquant sur le lien suivant : http://www.amf-france.org/documents/general/8372_1.pdf